



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

01.12.2016.

Dossier complet le

01.12.2016

N° d'enregistrement

F09316P0225

1. Intitulé du projet

Installation et exploitation d'un coffre d'amarrage pour navires de croisière en baie de Sanary-sur-Mer

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10°g) Zone de mouillage et d'équipements légers	Mise en place d'un mouillage pour navires de croisière
12. Création ou extension de récifs artificiels	Mise en place de structures artificielles de développement de la faune et la flore marines

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend l'installation et l'exploitation d'un coffre d'amarrage pour paquebots dans la baie de Sanary. Le mouillage sera implanté sur une zone de fonds sableux au sein de l'herbier de Posidonies à 16,5 m de profondeur et environ 800 m de l'entrée du port.

Les installations comprendront :

- un coffre flottant (3 m de diamètre, 1,5 m de haut) équipé d'une signalisation maritime lumineuse,
- un corps-mort en béton (carré de 6,65 m de côté, 1,6 m de haut et 175 tonnes),
- une chaîne de mouillage de 50 m munie de 2 flotteurs de subsurface,
- des modules écologiques installés sur le corps-mort et la chaîne de mouillage.

Les équipements sont dimensionnés pour des conditions de mer Beaufort 4.

Le coffre d'amarrage pourra accueillir des paquebots de 225 m de longueur, et pourra également accueillir des navires de grande plaisance ainsi que des navires militaires respectant les conditions d'utilisation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en place un coffre d'amarrage respectueux de l'environnement pour les navires de croisière en baie de Sanary-sur-Mer afin d'éviter le mouillage anarchique à l'ancre des navires dans les herbiers de Posidonies et la dégradation de cette espèce protégée bien présente dans la baie. Il pourra être utilisé par les navires de grande plaisance et les navires militaires en respectant les conditions d'utilisation.

Les installations sont conçues pour éviter toute dégradation des herbiers sur l'emprise des ouvrages et limiter les incidences néfastes pour le milieu marin. De plus, le coffre d'amarrage sera équipé de dispositifs écologiques favorisant le développement de la faune et la flore marine.

L'organisation de l'activité d'accueil des navires de croisière à Sanary-sur-Mer permettra de concilier le développement économique et le respect de l'environnement. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la politique de la Préfecture maritime visant à réglementer le mouillage des navires dans les eaux intérieures françaises de Méditerranée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La première partie des travaux sera réalisée à terre sur une zone adaptée. Elle comportera la préfabrication du corps-mort en béton, l'approvisionnement des matériaux et équipements, le lavage des éléments et leur acheminement jusqu'au port d'embarquement (sans doute le port de Toulon).

Les travaux maritimes seront réalisés à partir d'un atelier nautique (barge avec grue, bateau de service) et à l'aide de plongeurs subaquatiques. Ils comprendront :

- l'implantation et le balisage de l'emprise de l'ouvrage sur le fond,
- le nivellement des fonds et la mise en œuvre d'une couche de ballast 20/40 lavé,
- la mise en œuvre du corps-mort sur les fonds à partir de la grue sur barge,
- l'installation de la chaîne, des flotteurs et du coffre d'amarrage,
- l'installation des modules écologiques sur le corps-mort et la chaîne de mouillage,
- le nettoyage des fonds.

La durée prévisible des travaux est de l'ordre de 3 mois pour la préparation du chantier et la préfabrication des éléments et de 2 à 3 semaines pour le travail sur site .

Le chantier fera l'objet d'un suivi technique et environnemental afin de s'assurer du bon déroulement des travaux maritimes et l'absence de dégradation du milieu marin (qualité des eaux, biocénoses marines, etc.).

Le coût des travaux de réalisation du coffre d'amarrage est estimé à 450 000 € HT.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le coffre d'amarrage sera balisé de nuit conformément à la réglementation et il sera localisé sur les cartes marines.

L'exploitation du coffre d'amarrage sera gérée par le service du port de la commune de Sanary-sur-mer. Le coffre d'amarrage pourra accueillir les navires de croisière jusque 225 m en condition de mer Beaufort 4. Il est envisagé environ 40 escales de paquebots par an. La durée de l'escale est généralement de 12 h.

L'opération d'amarrage sera réalisée par le personnel du navire de croisière. Durant l'escale, le navire de croisière pourra mettre en place des rotations par tender avec le port de Sanary-sur-Mer et pourra accueillir au mouillage des activités nautiques de loisirs (promenade en mer, plongée sous marine, etc.).

Le coffre d'amarrage pourra également accueillir des navires de grande plaisance et les navires militaires sous réserve qu'ils respectent les conditions d'utilisation. L'escale de ces navires pourra être supérieure à 1 journée.

Les opérations de surveillance et de maintenance des installations seront les suivantes :

- visite annuelle d'entretien avant la saison : vérification des installations, nettoyage et changement éventuels des pièces d'usure, maintenance des modules écologiques, etc. ;
- opération de maintenance à 15 ans : changement de la chaîne, des flotteurs et du coffre d'amarrage ;
- suivi environnemental annuel : suivi environnemental des installations, suivi scientifique des modules écologiques

La durée de vie de la fonction écologique des dispositifs écologiques est de l'ordre de 1 à 4 ans. Le suivi scientifique durant cette période permettra de préciser l'efficacité du système et de définir les actions à envisager à l'issue de cette période : poursuite des opérations de maintenance annuelles, remplacement des modules, mise en place de nouveaux modules, modification du système de modules, etc.

A la fin de l'exploitation, les installations pourront être démontées et le site sera remis en état.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime au titre de Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Demande de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de mouillage	1
Emprise du corps-mort sur les fonds	44 m ²
Emprise du nivellement sur les fonds	56 m ²
Emprise du coffre d'amarrage	7 m ²
Emprise du cercle d'évitage du coffre seul	1 250 m ²
Emprise du cercle d'évitage pour un paquebot de 225 m	23,9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Sanary-sur-Mer

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 47' 54".04

Lat. 47° 06' 28" 54

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Plan d'eau de la baie de Sanary-sur-Mer
Identifié comme zone d'amerrissage pour hydravions sur la carte marine

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Toutefois, le projet est porté par la Commune de Sanary-sur-Mer elle-même dotée d'un PLU approuvé le 24/02/16

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Sanary-sur-Mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement porté par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume dans le cadre du rattachement de la Commune à l'Aire Toulonnaise

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRn inondation de la Reppe approuvé le 25/03/2010 - PPRn inondation du Grand Vallat prescrit le 11/02/1999 - PPRn Mouvements de terrain approuvé le 29/10/1981
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9302001 "Lagune du Brusç" - Distance de l'ordre de 2,6 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le corps-mort sera implanté au centre d'une zone de fonds sableux au sein de l'herbier de Posidonies de la baie de Sanary. La chaîne sera équipée de flotteurs pour éviter le ragage sur les fonds. La mise en oeuvre du dispositif d'amarrage ne causera aucune destruction de l'herbier. Le projet qui organisera le mouillage des paquebots dans la baie et évitera la dégradation des herbiers par les ancrs des navires, aura un impact positif sur la faune et la flore marines.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place du coffre d'amarrage provoquera une diminution de l'emprise du plan d'eau disponible pour les activités nautiques (l'emprise d'évitement du coffre est de l'ordre de 1 250 m ²). Le coffre d'amarrage sera indiqué sur les cartes marines et équipé d'une signalisation nocturne. L'incidence de cette réduction d'espace maritime est considérée comme négligeable.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le dispositif ne créera aucune nuisance sonore. Toutefois, la réalisation des travaux de mise en œuvre des installations pourrait créer des nuisances sonores temporaires perceptibles à proximité du chantier en mer.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			Le coffre d'amarrage sera équipé d'une signalisation lumineuse pour être visible de nuit
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>			
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>			<p>NB : Pas de modification des usages, le site étant déjà déclaré comme zone de mouillage et utilisé comme tel par les navires de croisière. Par ailleurs, le Premier prud'homme a souligné en Commission Nautique Locale du 30/09/2016 que cette zone n'était pas déclarée comme zone de pêche.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de coffre d'amarrage vise à organiser le mouillage des navires de croisière en baie de Sanary-sur-mer dans une démarche respectueuse de l'environnement.

La conception des installations prend en compte les contraintes environnementales :

- Préservation de l'herbier de Posidonies, le projet n'engendrera aucune destruction de l'herbier de Posidonies : choix du dispositif d'ancrage, implantation du corps-mort sur une zone de sables au sein de l'herbier, mise en place de flotteurs pour éviter le ragage de la chaîne sur le fond, suivi environnemental des travaux et lors de l'exploitation...
- Prise en compte des usages du milieu : le projet a fait l'objet d'une concertation avec les professionnels de la mer (PV de la commission nautique en annexe 8) ;
- Eco-conception du projet : utilisation de matériaux à faible empreinte carbone, installation de dispositifs écologiques visant à développer la faune et la flore marines, etc.

Le chantier sera localisé, de taille très réduite et de courte durée. Les travaux feront l'objet de mesures spécifiques pour garantir la sécurité des usagers du plan d'eau et préserver la qualité du milieu marin (eau de mer, biocénoses marines, etc.). Ces mesures seront détaillées dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Une fois le coffre en place, les navires de croisière auront obligation de s'y amarrer et ne jetteront plus l'ancre n'importe où dans la baie de Sanary dégradant ainsi le fond et les herbiers de Posidonies. Le projet envisagé aura globalement un impact très positif sur le milieu marin en préservant les herbiers.

Le projet est réversible : le dispositif pourra être démonté et évacué, et le site remis en état en fin d'exploitation.

Compte tenu de ces éléments, nous estimons que notre projet doit être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 Etude faisabilité du projet de coffre d'amarrage en baie de Sanary-sur-Mer (§. 4.)
7 Note concernant l'éco-conception du projet (§. 4.)
8 PV commission nautique (§. 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sanary-sur-Mer

le,

28/11/2016

Signature

